

Extrait du rapport de la direction des domaines, des forêts et des dessèchements [...]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **20 (1869)**

Heft 3

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784172>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

au soulagement des particuliers, et l'autre à des endiguements et à des travaux de consolidation et de reboisement. La première somme sera répartie entre les cantons pour être employée de manière que les inondés pauvres possédant moins de 1000 fr. reçoivent au moins 30 pour % de leur perte, que ceux qui possèdent de 1000 à 5000 fr reçoivent au moins 15 %, et que ceux qui sont aisés reçoivent au plus 10 pour %.

La seconde partie, soit environ 1,300,000 fr. sera aussi répartie entre les cantons, mais restera sous l'administration du Conseil fédéral, qui en fera la distribution par quotes successives, au fur et à mesure de l'accomplissement des conditions mentionnées ci-dessus sous les chiffres 1 à 4. Mais ces sommes ne pourront en aucun cas remplacer les subsides de la Confédération ou des cantons; elles devront être appliquées tout entières en faveur des particuliers et des communes qui ont souffert.

Quoique l'exécution des propositions de la commission technique doive se heurter contre bien des difficultés et des hésitations financières, on peut espérer que les autorités et le peuple se soutiendront mutuellement, et que toutes les forces disponibles se réuniront pour attaquer énergiquement et sans retard le mal à sa racine, et faire ainsi tout ce qu'il est possible pour prévenir de futures calamités.

Landolt.

Extrait du rapport

de la direction des domaines, des forêts et des dessèchements du canton de Berne pour l'année 1867.

(Suite.)

B. Administration des forêts de l'Etat.

L'aire des forêts domaniales libres de servitudes s'est augmentée durant cet exercice par des achats ou des boisements d'une étendue de 211 arpents et 24071 pieds carrés.

Lors de la confection du plan d'aménagement des forêts de l'état, la Direction s'était demandé s'il ne serait pas opportun de vendre les parcelles de forêts insignifiantes par leur étendue comme par leur produit, que l'état possède dans divers arron-

dissements, et dont la plupart lui ont été adjudgées par cantonnement, afin d'en employer le prix à arrondir de plus grandes forêts.

En conséquence dès le mois d'octobre 1864, les agents de l'administration forestière reçurent l'ordre de ne pas comprendre dans le plan d'aménagement les petites parcelles susceptibles d'être aliénées sans inconvénient, de les visiter avec soin, et d'envoyer un rapport spécial, renfermant notamment des données sur le produit de ces forêts.

Comme on devait s'y attendre les renseignements recueillis ont fait voir que l'on ne s'était pas trompé en supposant que ces parcelles étaient peu productives, le résultat a même dépassé ces prévisions défavorables. Aussi la Direction a-t-elle soumis au Conseil exécutif un rapport élaboré avec soin, dans lequel elle lui démontre l'utilité d'une vente et lui propose l'aliénation de 36 parcelles comprenant une étendue totale de 265 arpents 15500 pieds carrés.

Le matériel sur pied dans ces parcelles s'élève à 6222 toises normales,

l'estimation du rôle de l'impôt foncier à 53440 fcs.

la valeur à 99600 »

le prix présumé de la vente à 148100 »

Il n'est pas douteux qu'en cas de vente ce prix ne fût notablement dépassé, attendu que la prédilection joue un grand rôle dans ces sortes d'enchères. Cependant il sera à propos, vu la disette du numéraire et le bas prix des bois, de ne procéder à ces ventes que plus tard et successivement, en tenant compte de toutes les circonstances fortuites susceptibles d'influencer sur leur valeur.

Afin d'avoir un aperçu des chemins qu'il est nécessaire d'établir dans les forêts et de pouvoir les classer suivant l'urgence de leur exécution, la direction a fait dresser, en tenant compte de toutes les circonstances qui s'y rattachent, le plan d'un réseau complet de ces chemins qui servira de base pour l'établissement systématique de toutes les constructions nouvelles et corrections importantes qui seront entreprises à l'avenir.

Il résulte du tableau dressé à cet effet que l'état aura à exécuter, dans 81 forêts domaniales 147509 pieds courants de chemins nouveaux et 109110 pieds courants de corrections importantes.

La dépense est évaluée comme suit:

a. Chemins nouveaux, environ	65600 fcs,
b. corrections majeures, environ	31000 »
dépense approximative	96600 fcs.

Les quantités de bois qui seront exploitées pendant les 20 prochaines années et dont le transport sera facilité par l'établissement de ces chemins, s'élèvent aux chiffres suivants :

pendant la 1 ^{ère} décennie à	63183 toises normales de 100' c.
» » 2 ^{ème} » »	71258 » » »
ensemble	134441 toises normales de 100' c.

Après des calculs établis avec soin, on a taxé à 219900 fcs. la plus value immédiate du bois exploitable, celle, escomptée à cette année, du matériel exploitable plus tard à proximité de ces chemins, l'économie qui résultera de la diminution des dégâts et de la facilité de la surveillance, ainsi que l'augmentation partielle de la production annuelle.

Dans les forêts de l'état franches de servitudes, il a été employé pour boiser une étendue de 380 arpents, 879,853 plants forestiers et 947 ♂ de graines (essentiellement des glands et des faines). Les frais de ces cultures se sont élevés, y compris la valeur des plants, à 16540 fcs. soit par arpent 43 fcs. 50 cts. en moyenne générale. Cette moyenne varie comme suit dans les divers arrondissements forestiers.

Oberland.	Thoune.	Mittelland.	Emmenthal.	Seeland.	Erguel.	Pruntrut.
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
55. 60	46. 04	46. 23	46. 63	43. 45	19. 55	30. 05

Dans les pépinières et bâtardières on a semé 2133 ♂ de graines et repiqué 1,432,888 jeunes plants, avec une dépense totale de Fr. 10177. —

Le produit de ces pépinières s'élève à :

a. valeurs des plants employés aux cultures ci-dessus	Fr. 5001. 64
b. Valeur nette des plants vendus »	6001. 40
	Fr. 11003. 04

Les pépinières ont ainsi fourni un produit net de Fr. 825. 77

Il a été vendu en fait de plants :

	Moyenne du produit annuel.	
dans les années 1831 à 1840	.	Fr. 168. 37
» » » 1841 à 1850	.	» 1365. 70
» » » 1851 à 1860	.	» 4225. 08
» » » 1861 à 1866	.	» 5969. 13
dans l'année 1867	.	» 6001. 40

Tarif pour la vente des plants forestiers :

	non repiqués		repiqués.	
			pour le canton.	
Epiceas, sapins blancs, pins sylvestres par mille	4 frs.		6 frs.	
Mélèzes » »	6 »		10 »	
Pins de Weymouth » »	10 »		15 »	
Aroles » »	20 »		30 »	
Hêtres, érables, aunes, ormes, bouleaux, Marronniers, ailanthus, etc. » »	10 »		15 »	

Comme il arrive quelquefois que l'on vend aux communes et aux corporations pour les repiquer en bâtardière, de jeunes brins de un ou de deux ans, le tarif jusqu'ici en vigueur pour les plants non repiqués a été complété en ce sens que l'on a fixé le prix des plants d'un an à 3 frs. par mille, et celui des plants de 2 ans à 2 frs. par mille au-dessous de la taxe admise pour les plants âgés de 3 à 4 ans.

On a très-strictement maintenu cette année la possibilité de 18000 toises normales fixée par le plan d'aménagement.

Voici les prix moyens du bois vendu depuis 1859 :

années	bois d'affouage		bois de service
	par toise normale de 100' c.		par pied cube
	Frs.	Cts.	Cts
1859	25.	28	40,8
1860	24.	57	43
1861	24.	27	47
1862	23.	36	45,2
1863	23.	34	46,6
1864	24.	57	46,7
1865	25.	07	45,1
1866	24.	37	40,9
1867	24.	48	43

Les prix des bois de construction et d'affouage se sont donc quelque peu relevés cette année.

Les plans géométriques des forêts, levés à la planchette ou à la boussole se trouvant souvent inexacts, on poursuit depuis 4 ans une rénovation successive de tous les plans des forêts domaniales. Ainsi de nouveaux plans, établis conformément à l'instruction du 10 août 1860, qui prescrit l'arpentage d'après la méthode polygonale, ont été ordonnés et adjugés :

Comme travaux d'examen: 28 forêts comprenant environ 2850 arpents, 2. à forfait: 12 forêts comprenant environ 2800 arpents.

Les frais d'arpentage s'élèvent en moyenne à 2 fr. par arpent pour les plans entrepris à forfait, et à fr. 1. 50 pour les plans exécutés comme travaux d'examen.

Comptabilité.

Le compte de l'administration des forêts domaniales, du 1 octobre 1866 au 30 septembre 1867, présente les résultats suivants :

Recettes

	toises normales	fr.	cts
Coupe dans les forêts domaniales libres	18001	569,294.	68
Part de l'état dans les forêts grevées de servitudes	23	785.	30
Produits accessoires	—	36,988.	04
total	18024	607,068.	02

Dépenses.

	fcs.	cts.
Frais de l'administration centrale	6,893.	09
» » » générale des forêts	38,497.	80
Frais d'aménagement: cultures forestières	20,455.	58
chemins	14,191.	02
façonnage du bois	87,798.	29
surveillance	28,055.	50
Impôt public et taxes communales	33,077.	83
Frais divers	8,899	28
total	237,868.	39

Produit de l'aménagement fr. 369,199. 63

Le résumé suivant montre la hausse considérable obtenue depuis 50 ans dans le produit net des forêts domaniales :

années :	moyenne annuelle du produit net
1816—1830	frs. 41851
1831—1846	» 182927
1847—1855	» 178168
1856—1866	» 290413
1867	» 369200

L'étendue totale des forêts de l'Etat comportait au 1 janvier 1868, 30378 arpents dont la valeur est estimée à fcs. 15,557,451.

C. Police forestière.

On a autorisé le défrichement définitif de 101 arp. 30216□.

En revanche on a reboisé, conformément

à l'art. 3 de la loi 60 » 32969 »

Le sol forestier a donc diminué de 40 arp. 37247□.

Pour compenser cette diminution, il a été

perçu en droits de défrichements fcs. 5034. 60

Au 1. octobre 1866 il restait sur ces droits

une somme disponible de » 31223. 56

ensemble fcs. 36258. 16

Sur cette somme il a été dépensé pour cultures

et autres travaux d'économie forestière » 10604. 85

Excédant disponible fcs. 25653. 31

Voici le chiffre des défrichements exécutés de 1832 à 1867 après déduction des boisements opérés à titre de compensation:

de 1832—1856, moyenne annuelle 232 arpents.

» 1857—1866 » » 70 »

en 1867 41 »

La superficie des défrichements opérés en 1867 est donc fort inférieure à la moyenne des années précédentes, ce qui prouve que les défrichements sont sensiblement en voie de diminution. Si l'on fait entrer en ligne de compte les boisements de pâturages exécutés par l'état, on verra que l'aire forestière a plutôt augmenté que diminué pendant les dix dernières années.

Le conseil exécutif a sanctionné en 1867 les plans d'aménagement de 17 communes, comprenant une étendue de 8008 arpents de forêts. Ceux de 57 communes possédant ensemble 36775 arpents de forêts, sont en voie d'exécution. Enfin l'établissement des plans d'aménagement des forêts de 62 communes occupant 31730 arpents d'étendue a été mis à l'étude. On est en voie d'exécuter l'arpentage des forêts comprenant environ 10000 arpents et appartenant à 18 communes différentes.

Des permis de coupe et d'exportation de bois ont été délivrés dans l'ancien canton pour 336 toises de hêtres et 1105 toises de bois résineux, 60266 pièces de construction, 625 billes de sciage, 531 pièces de chênes et 3343 pièces de petit bois de service.

Les cas de délits forestiers s'élèvent au chiffre de 4637 et les amendes prononcées à la somme de 22825 frs. 73 cts.

Le compte de la police des forêts accuse les chiffres suivants:

Dépenses Frs. 32811. 86 cts.

Recettes » 10605. 75 »

Excédant des dépenses Frs. 22,206. 11 cts.

(Somme supérieure aux prévisions du budget » 7,206. 11 »

(à suivre.)

Essais de culture d'essences exotiques.

Vente de plants.

On peut se procurer ce printemps dans les pépinières de Mr. A. Davall, inspecteur forestier à Vevey des plants des essences suivantes:

	Age	Hauteur	Nombre	Fr. Ct.
Abies Pinsapo	6 ans	de 8—10 pouces	par 10 à	4. —
Juniperus virginiana	5 »	» 8—10 »	» 10 »	2. 50
Taxus baccata	5 »	» 10—12 »	» 100 »	15. —
Cedrus atlantica	5 »	» 7—8 »	» 10 »	3. —
» libanotica	5 »	» 7—8 »	» 10 »	3. —
Fraxinus ornus	6 »	» 4—5 pieds	» 100 »	2. —
Larix nigra americana	5 »	» 5 »	» 10 »	3. —
Celtis australis	3 »	» 2 »	» 10 »	0. 50
Pinus alepensis	3 »	» 2½ »	» 10 »	0. 80
» »	3 »	» 2½ »	» 100 »	5. —

Adresser les commandes le plus tôt possible à M. Davall, inspecteur forestier.

On peut acheter dans les pépinières de l'inspecteur des forêts du canton des Grisons à Coire:

Acer negundo	2—4'	de haut	5—15 cts. la pièce.
Fraxinus ornus	2'	» »	5—10 » » »
Tilia argentea	3—4''	» »	2 » » »
Liriodendron tulipiferum	2—3'	» »	40—50 » » »
Cedrus atlantica	1—2'	» »	200 » » »
Abies balsamea	4—6''	» »	50 » » »
Pinus alba	5—6''	» »	10 » » »
Criptomeria japonica	1—2'	» »	30—50 » » »

Au nom de la commission pour les essais de culture d'essences exotiques: **J. Kopp.**

**Résultats des observations faites dans les stations météorologiques forestières
établies dans le canton de Berne.**

Janvier 1869.

Stations.		Interlaken. Brückwald.	Berne. Löhrwald.	Porrentruy. Fahywald.	Remarques.
Hauteurs absolues en mètres		800	500	450	
Moy. de l'humidité relative pour %	en rase campagne	81 _{,1}	89 _{,5}	85 _{,2}	La station d' Interlaken est établie dans dans un peup- lement de mé- lèzes âgés de 50 ans, celle de de Berne dans des épicéas de 40 ans, celle de Porrentruy dans des hêtres de 50 à 60 ans. Les tempéra- tures sont indi- quées en degrés centigrades. En hiver on ne fait pas d'ob- servations sur l'évaporation par le moyen de l'atmomètre. La hauteur du thermomètre à air et de l'hy- gromètre est de 3,3 mètres au- dessus du sol. Les observa- tions dans la couronne des arbres se font : au Brückwald : à 15 m. au Löhrwald à 9 m. au Fahywald à 14 m.
	en forêt	81 _{,7}	92 _{,0}	85 _{,1}	
Température moyenne de l'air	en rase campagne	—0 _{,82}	—2 _{,13}	0 _{,02}	
	1,5 m. au-dessus du sol forestier,	—0 _{,41}	—1 _{,90}	0 _{,25}	
	dans la couronne des arbres.	—0 _{,23}	—1 _{,82}	0 _{,60}	
	en rase campagne	le 10 et le 18 32 _{,2}	le 27 26 _{,5}	le 26 24 _{,5}	
Maximum de temp.	à l'ombre	le 31 8 _{,2}	le 20 8 _{,0}	le 31 16 _{,0}	
	en forêt	le 9 8 _{,2}	le 7 7 _{,0}	le 31 14 _{,5}	
Minimum de temp	en rase campagne	le 24 —12 _{,0}	le 25 —16 _{,5}	le 24 et le 25. —16 _{,0}	
	en forêt	le 23 —11 _{,5}	le 24 —15 _{,1}	le 23 et le 24 —16 _{,0}	
Température moy. des arbres.	à hauteur de poitrine	mélèze 0 _{,29}	sap. rouge —1 _{,68}	hêtre 0 _{,31}	
	dans la couronne	0 _{,30}	?	0 _{,29}	
Température du sol à la surface.	en rase campagne	—0 _{,54}	—1 _{,72}	—0 _{,60}	
	en forêt	—0 _{,27}	—1 _{,76}	—0 _{,40}	
Temp. moy. du sol à 0 _{,3} m de prof.	en rase campagne	2 _{,26}	1 _{,23}	2 _{,34}	
	en forêt	3 _{,02}	2 _{,05}	2 _{,18}	
Temp. moy. du sol à 0 _{,6} m de prof.	en rase campagne	3 _{,20}	2 _{,51}	3 _{,73}	
	en forêt	3 _{,90}	3 _{,25}	3 _{,61}	
Temp. moy. du sol à 0 _{,9} m de prof.	en rase campagne	4 _{,05}	3 _{,69}	4 _{,72}	
	en forêt	4 _{,71}	3 _{,86}	4 _{,68}	
Temp. moy. du sol à 2 m de prof.	en rase campagne	4 _{,90}	4 _{,61}	5 _{,78}	
	en forêt	5 _{,38}	4 _{,57}	5 _{,07}	
Pluie ou neige en millimètres	en rase campagne	44 _{,7}	62 _{,1}	59 _{,2}	
	en forêt	36 _{,3}	24 _{,8}	42 _{,3}	
Nombre des jours de pluie		3	6	9	
Nombre des jours de neige		3	3	1	
Nombre des jours de gelée		8	13	8	
Nombre des jours sereins.		0	2	7	
N. des j. complètement couverts		10	3	8	
Vents dominants		SW.	NO.	NO.	

Les observations au lysimètre pour déterminer la pénétration de l'eau dans le sol n'ont pas été faites pendant ce mois.

Berne le 15 février 1869.

Le directeur des domaines et forêts; Weber.

Nécrologie.

Nous avons une triste nouvelle à annoncer à nos lecteurs: **M. Emile de Greyerz**, inspecteur-forestier de la ville de Berne, est décédé subitement dans l'exercice de ses fonctions. Occupé à inspecter les travaux d'endiguement de l'Aar, dans le Dählhölzli près de Berne, la rupture d'un anévrisme l'a fait tomber dans les bras de son fils, et il est mort au bout de quelques minutes entouré par le sous-forestier et les gardes forestiers de ce triage.

Exposition agricole et forestière à Namur (Belgique), en septembre 1869.

La société agricole et forestière de la province de Namur invite à prendre part à son exposition internationale quinquennale, qui aura lieu à Namur en septembre 1869. M. Koltz, inspecteur forestier à Luxembourg, donnera de plus amples renseignements. On peut se procurer le programme auprès de la rédaction de cette feuille.

ANNONCES.

Il vient de paraître à la librairie de *J. G. Cotta* à Stuttgart:

Le tannin du chêne

par le

Docteur **Théodore Hartig**

ouvrage composé en vue des tanneurs, des propriétaires de forêts et des physiologistes.

On demande à acheter:

6 exemplaires du Nr. 9 de l'année 1868 du Journal suisse d'économie forestière, édition française. On paiera 50 cent. pour un exemplaire.

Imprimerie Hegner à Lenzbourg.

On peut se procurer dès aujourd'hui chez le soussigné des
rubans à mesurer
à l'usage des géomètres forestiers et des marchands de bois
construits d'après le système de M. le professeur Landolt.

Prix : avec capsule fr. 5
sans capsule fr. 3 net.

Th. Ernst,
opticien et mécanicien à Zurich.

64 médailles, patentes et prix
obtenus en Allemagne, en France, en Angleterre, etc.
les frères Dittmar
fabricants de coutellerie à Heilbronn, recommandent leurs articles :
instruments tranchants pour les cultures forestières,
cisailles pour les éclaircies, scies,
serpes et perceurs pour le repiquage
et nombre d'autres
instruments forestiers,
en outre :
rasoirs pour toutes les barbes, cuirs à rasoirs,
couteaux et fourchettes de table et de dessert,
couteaux de poche et canifs, ciseaux, etc.
Prix courant illustré gratis.